



Association MAILLAGE

COMPTES ANNUELS ARRETES au 31/12/2025

5 Place Léonard de Vinci

59000 LILLE

Numéro SIRET : 43311581300068

Société d'Expertise Comptable - Commissariat inscrite
au Conseil Régional de l'Ordre du Nord-Pas de Calais et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes
de Douai - Organisme de Formation (OF)
CAPITAL 100 000 € • SIRET 494 029 119 00042



HARMONIUM
76 BIS, rue de la gare
59170 Croix
FRANCE



Contact :
03 20 53 76 06
accueil@harmonium-experts.fr
www.harmonium-experts.fr

Sommaire

Compte rendu de travaux	1
Bilan et Compte de Résultat	3
Annexe	8

Compte rendu de travaux

Compte rendu de travaux

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'Association MAILLAGE relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 264 080 euros

Produits d'exploitation : 234 669 euros

Résultat net comptable : - 20 138 euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Croix,
Le 19/05/2025

Signature

Bilan et Compte de Résultat

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 040	2 040		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	5 077	4 865	212	424
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	214		214	214
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	7 331	6 905	426	639
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 825		19 825	6 456
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	173 725		173 725	326 370
	Charges constatées d'avance	273		273	396
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	69 831		69 831	87 455
	Total III	263 654		263 654	420 677
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	270 985	6 905	264 080	421 316

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 728	1 728
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	24 000	30 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	80 155	72 135
	Excédent ou déficit de l'exercice	(20 138)	8 020
	Situation nette (sous-total)	85 744	111 883
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	85 744	111 883
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		5 940
	Total III		5 940
Provisions	Provisions pour risques	3 970	3 970
	Provisions pour charges		
	Total IV	3 970	3 970
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	37 043	46 382
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 683	43 372
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	26 926	31 441
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	50	2 100
	Produits constatés d'avance	97 664	176 228
	Total V	174 366	299 523
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	264 080	421 316

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	710	240
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	54 780	38 576
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	163 964	240 481
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 280	125
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		1 616
	Utilisations des fonds dédiés	5 940	27 400
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 345	
	Autres produits	650	8
Total des produits d'exploitation		234 669	308 447
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	44 932	95 031
	Aides financières	1 870	
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 405	2 505
	Salaires	152 146	147 953
	Cotisations sociales	50 722	48 432
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 003	267
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		5 940
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	5	10
Total des charges d'exploitation		254 082	300 139
RESULTAT D'EXPLOITATION		(19 412)	8 308

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(19 412)	8 308
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 093	755
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 093	755
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 820	1 044
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1 820	1 044
RESULTAT FINANCIER		(726)	(288)
RESULTAT COURANT avant impôts		(20 138)	8 020
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		235 763	309 202
TOTAL DES CHARGES		255 901	301 182
EXCEDENT ou DEFICIT		(20 138)	8 020
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		4 250	5 450
Bénévolat		9 400	4 253
TOTAL		13 650	9 703
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		4 250	5 450
Prestations			750
Personnel bénévole		9 400	4 253
TOTAL		13 650	10 453

Annexe

Présentation de l'entité

L'association a pour objet de donner à toute personne l'opportunité d'envisager la création d'activité ; structurer et concrétiser une démarche de projet dans son parcours de vie, en bénéficiant d'écoute et de soutien, dans l'optique de favoriser son épanouissement personnel et professionnel.

Ce soutien se concrétise notamment par des actions d'accompagnement individuel ou collectif, de formation, d'information, de sensibilisation, de production et de diffusion de ressources et toute autre activité entrant dans le cadre de cet objet.

Dans toutes ses actions, Maillage porte et défend les valeurs de l'économie sociale et solidaire : la primauté des personnes et de l'objet social sur le profil, l'utilité sociale, la non-lucrativité individuelle, la gestion démocratique, l'ancrage territorial et les dynamiques collectives.

L'association s'engage à respecter la liberté de conscience et s'interdit toute discrimination.

Pour mener à bien ses actions, Maillage s'appuie sur une équipe de 5 salariés et de bénévoles membres de l'association.

L'association Maillage est basée à Lille où est regroupé l'ensemble des fonctions supports de l'association.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 264 080 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 235 763 euros et un total charges de 255 901 euros, dégageant ainsi un résultat de -20 138 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis application du règlement ANC n°2022-06, voir paragraphe ci-dessous) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025, ainsi que du règlement ANC n°2023-03 entraînant modification de l'ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

- Suppression des transferts de charges (poste 79) ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel ; Le résultat exceptionnel est présent sur 2 lignes de compte de résultat.
- Seuls les comptes de l'exercice 2025 sont impactés. Aucun retraitement n'est opéré dans les comptes comparatifs de 2024.
- La rubrique "concours publiques et subventions d'exploitation" inclut désormais la quote part des subventions d'investissements.

Règles et Méthodes Comptables

- Réforme du contenu des annexes.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Type	Mode d'amortissement	Durée
Fonds de commerce	Non amortissable	
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique et de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Règles et Méthodes Comptables

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Cotisations

Les cotisations ont été comptabilisées selon la méthode des encaissements.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à.p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	2 040					2 040
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 040					2 040
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	2 122					2 122
	Matériel de transport	94		2 661		2 661	94
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 861					2 861
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 077		2 661		2 661	5 077
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	214					214
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		214					214
TOTAL		7 331		2 661		2 661	7 331

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			2 040			2 040
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2 040			2 040
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			1 698	212		1 910
	Matériel de transport			94	791	791	94
	Matériel de bureau, mobilier			2 861			2 861
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 653	1 003	791	4 865	
TOTAL				6 693	1 003	791	6 905

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	3 970			3 970
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 970			3 970
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		3 970			3 970
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	19 825	19 825	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	172 940	172 940	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	784	784	
	Charges constatées d'avance	273	273	
	TOTAL DES CREANCES	193 823	193 823	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	37 043	9 842	27 201	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 683	12 683		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	10 948	10 948		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 446	13 446		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 532	2 532		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	50	50		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	97 664	97 664		
	TOTAL DES DETTES	174 366	147 165	27 201	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		9 310			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients			
Autres créances	36 320	96 742	(60 422) -62,46
TOTAL	36 320	96 742	(60 422) -62,46

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	114	142	(29) -20,13
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 542	34 555	(27 014) -78,18
Dettes fiscales et sociales	17 528	21 377	(3 849) -18,01
Dettes fournisseurs d'immobilisation			
Autres dettes		2 100	(2 100) 100,0
TOTAL	25 183	58 175	(32 992) -56,71

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			273
MACIF - Assurance véhicule		273	
MONITEUR - Abonnement documentation			
CHAIR.ESS - Cotisations			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			273

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			97 664
SUBVENTION DRAJES 2026-2027		8 000	
SUBVENTION REGION 26		80 000	
FONJEP 2026		7 164	
PCA DEETS/BOP 304		2 500	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			97 664

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/20	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/20
Fonds propres sans droit de reprise	1 728				1 728
Fonds propres avec droit de reprise	30 000			6 000	24 000
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	72 135	8 020			80 155
Excédent ou déficit de l'exercice	8 020	(8 020)		20 138	(20 138)
Situation nette	111 883			26 138	85 744
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	111 883			26 138	85 744

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/20	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/20	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés ANACT							
Fonds dédiés CGET - TZC	2 070		2 070				
Fonds dédiés MEL - TZC	1 800		1 800				
Fonds dédiés Loos - TZC	1 150		1 150				
Fonds dédiés Lille - TZC	920		920				
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	5 940		5 940				

Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Subventions	163 964	70 %
Ventes de prestations de service	54 780	24 %
Autres produits	12 935	5 %
Cotisations	710	0 %
Dons	2 280	1 %
TOTAL	234 669	100 %

Ventilation des subventions

Nature des subventions	Montant	Taux
ETAT	2 000	1 %
FOBE2 REGION	19 800	12 %
CAVM ESS	10 000	6 %
MEL ESS	17 000	10 %
DRAJES FDVA FORMATION	4 000	2 %
FONJEP	7 164	4 %
SUB FDVA (GUID'ASSO)	4 000	2 %
SUB REGION (GUID'ASSO)	4 000	2 %
VILLE DE LILLE	5 000	3 %
SUB DDFE	4 000	2 %
SUB COEUR D'OSTROVENT AGGLO (COA)	7 000	4 %
SUBVENTION REGION HDF - ACC'ESS	80 000	49 %
TOTAL	163 964	100 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Notes sur le compte de résultat

Rémunération des dirigeants

En l'application de l'article 20 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés en 2025 est égal à zéro.

Contributions volontaires en nature

Les présents comptes reprennent les modalités d'inscriptions de contributions volontaires en nature aux comptes annuels des associations et fondations tel qu'énoncé au niveau des méthodes comptables.

Les contributions volontaires en nature se décomposent de la manière suivante :

- Mise à disposition des locaux : 4 250 €. Il s'agit de salles prêtées dans le cadre de rendez-vous avec des porteurs de projets ;
- Bénévolat : 9 399,89 €. Il s'agit du temps passé par les bénévoles de l'association, y compris le temps passé par les administrateurs en bureaux, CA, entretiens individuels.

Engagement retraite

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 22 538 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- Convention collective : Education, Culture, Loisirs et Animation agissant pour l'utilité soc. et env. au service des territoires ;
- Les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté ;
- Le départ volontaire ou à l'initiative du salarié ;
- L'âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- Le taux de rotation du personnel : moyen ;
- Le taux moyen d'augmentation des salaires : 1% constant ;
- Le taux d'actualisation retenu : 3,96 % ;
- Le taux moyen des charges sociales : 50%.

CHRISTOPHE COPPIN

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

MAILLAGE ASSOCIATION

**5, Place Léonard DE VINCI
59000 LILLE**

N° : W 595010339

Exercice clos le 31 décembre 2025

Ce rapport contient 27 pages.

Monsieur le Président,
Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale en date du 17 juin 2023, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAILLAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne :

- la correcte comptabilisation des subventions aux conditions d'octroi et à leur objet, ainsi que du respect du principe de séparation des exercices ;
- la correcte application du traitement des charges de personnel.

La note de l'annexe « Règles et méthodes comptables », expose les règles et bases retenues pour l'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier adressé aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association MAILLAGE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 18 mai 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code du commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

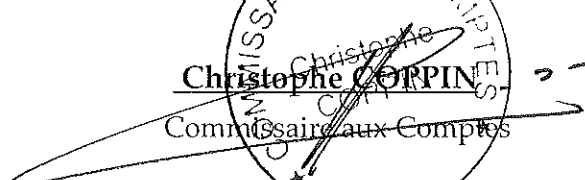
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

u

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marcq en Baroeul,
le 10 juin 2026.


Christophe CORPIN
Commissaire aux Comptes

Commissaire aux Comptes

Bilan et Compte de Résultat

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 040	2 040		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	5 077	4 865	212	424
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	214		214	214
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	7 331	6 905	426	639
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 825		19 825	6 456
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	173 725		173 725	326 370
	Charges constatées d'avance	273		273	396
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	69 831		69 831	87 455
	TOTAL (III)	263 654		263 654	420 677
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		270 985	6 905	264 080	421 316
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(2) dont créances à plus d'un an					103 649

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 728	1 728
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	24 000	30 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	80 155	72 135
	Excédent ou déficit de l'exercice	(20 138)	8 020
	Total des fonds propres (situation nette)	85 744	111 883
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
Total des fonds propres		85 744	111 883
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		5 940
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			5 940
Provisions	Provisions pour risques	3 970	3 970
	Provisions pour charges		
Total des provisions		3 970	3 970
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	37 043	46 382
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 683	43 372
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	26 926	31 441
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	50	2 100
	Produits constatés d'avance	97 664	176 228
Total des dettes (1)		174 366	299 523
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		264 080	421 316
(1) Dont au moins d'un an : (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		147 165	183 593
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	710	240
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	54 780	38 576
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	163 964	240 481
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 280	125
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		1 616
	Utilisations des fonds dédiés	5 940	27 400
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 345	
	Autres produits	650	8
Total des produits d'exploitation		234 669	308 447
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	44 932	95 031
	Aides financières	1 870	
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 405	2 505
	Salaires	152 146	147 953
	Cotisations sociales	50 722	48 432
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 003	267
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		5 940
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	5	10
Total des charges d'exploitation		254 082	300 139
RESULTAT D'EXPLOITATION		(19 412)	8 308

cu

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(19 412)	8 308
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 093	755
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		1 093	755
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 820	1 044
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1 820	1 044
RESULTAT FINANCIER		(726)	(288)
RESULTAT COURANT avant impôts		(20 138)	8 020
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		235 763	309 202
TOTAL DES CHARGES		255 901	301 182
EXCEDENT ou DEFICIT		(20 138)	8 020
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		4 250	5 450
Bénévolat		9 400	4 253
TOTAL		13 650	9 703
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		4 250	5 450
Prestations			750
Personnel bénévole		9 400	4 253
TOTAL		13 650	10 453



Annexe

Présentation de l'entité

L'association a pour objet de donner à toute personne l'opportunité d'envisager la création d'activité ; structurer et concrétiser une démarche de projet dans son parcours de vie, en bénéficiant d'écoute et de soutien, dans l'optique de favoriser son épanouissement personnel et professionnel.

Ce soutien se concrétise notamment par des actions d'accompagnement individuel ou collectif, de formation, d'information, de sensibilisation, de production et de diffusion de ressources et toute autre activité entrant dans le cadre de cet objet.

Dans toutes ses actions, Maillage porte et défend les valeurs de l'économie sociale et solidaire : la primauté des personnes et de l'objet social sur le profit, l'utilité sociale, la non-lucrativité individuelle, la gestion démocratique, l'ancrage territorial et les dynamiques collectives.

L'association s'engage à respecter la liberté de conscience et s'interdit toute discrimination.

Pour mener à bien ses actions, Maillage s'appuie sur une équipe de 5 salariés et de bénévoles membres de l'association.

L'association Maillage est basée à Lille où est regroupé l'ensemble des fonctions supports de l'association.



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **264 080** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **235 763** euros et un total **charges** de **255 901** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-20 138** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

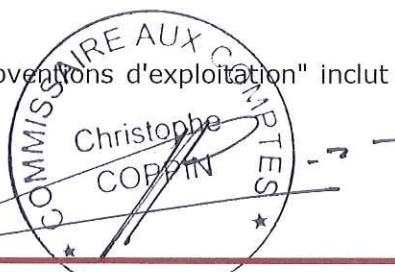
- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis application du règlement ANC n°2022-06, voir paragraphe ci-dessous) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025, ainsi que du règlement ANC n°2023-03 entraînant modification de l'ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

- Suppression des transferts de charges (poste 79) ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel ; Le résultat exceptionnel est présent sur 2 lignes de compte de résultat.
- Seuls les comptes de l'exercice 2025 sont impactés. Aucun retraitement n'est opéré dans les comptes comparatifs de 2024.
- La rubrique "concours publiques et subventions d'exploitation" inclut désormais la quote part des subventions d'investissements.



Règles et Méthodes Comptables

- Réforme du contenu des annexes.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Type	Mode d'amortissement	Durée
Fonds de commerce	Non amortissable	
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique et de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Règles et Méthodes Comptables

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Cotisations

Les cotisations ont été comptabilisées selon la méthode des encaissements.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	2 040					2 040
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 040					2 040
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	2 122					2 122
	Matériel de transport	94		2 661		2 661	94
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 861					2 861
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 077		2 661		2 661	5 077
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	214					214
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		214					214
TOTAL		7 331		2 661		2 661	7 331



Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres				2 040			2 040
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				2 040			2 040
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				1 698	212		1 910
	Matériel de transport				94	791	791	94
	Matériel de bureau, mobilier				2 861			2 861
Emballages récupérables et divers								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				4 653	1 003	791	4 865	
TOTAL					6 693	1 003	791	6 905

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	3 970			3 970
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 970			3 970
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		3 970			3 970
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

u

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	19 825	19 825	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	172 940	172 940	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	784	784	
	Charges constatées d'avance	273	273	
TOTAL DES CREANCES		193 823	193 823	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	37 043	9 842	27 201	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	12 683	12 683		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	10 948	10 948		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 446	13 446		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 532	2 532		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	50	50		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	97 664	97 664		
TOTAL DES DETTES		174 366	147 165	27 201	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		9 310			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients			
Autres créances	36 320	96 742	(60 422) -62,46
TOTAL	36 320	96 742	(60 422) -62,46

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	114	142	(29) -20,13
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 542	34 555	(27 014) -78,18
Dettes fiscales et sociales	17 528	21 377	(3 849) -18,01
Dettes fournisseurs d'immobilisation			
Autres dettes		2 100	(2 100) 100,0
TOTAL	25 183	58 175	(32 992) -56,71



Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			273
MACIF - Assurance véhicule		273	
MONITEUR - Abonnement documentation			
CHAIR.ESS - Cotisations			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			273



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			97 664
SUBVENTION DRAJES 2026-2027		8 000	
SUBVENTION REGION 26		80 000	
FONJEP 2026		7 164	
PCA DEETS/BOP 304		2 500	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			97 664

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 728				1 728
Fonds propres avec droit de reprise	30 000			6 000	24 000
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	72 135	8 020			80 155
Excédent ou déficit de l'exercice	8 020	(8 020)		20 138	(20 138)
Situation nette	111 883			26 138	85 744
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	111 883			26 138	85 744



Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés ANACT							
Fonds dédiés CGET - TZC	2 070		2 070				
Fonds dédiés MEL - TZC	1 800		1 800				
Fonds dédiés Loos - TZC	1 150		1 150				
Fonds dédiés Lille - TZC	920		920				
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	5 940		5 940				



Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Subventions	163 964	70 %
Ventes de prestations de service	54 780	24 %
Autres produits	12 935	5 %
Cotisations	710	0 %
Dons	2 280	1 %
TOTAL	234 669	100 %

Ventilation des subventions

Nature des subventions	Montant	Taux
ETAT	2 000	1 %
FOBE2 REGION	19 800	12 %
CAVM ESS	10 000	6 %
MEL ESS	17 000	10 %
DRAJES FDVA FORMATION	4 000	2 %
FONJEP	7 164	4 %
SUB FDVA (GUID'ASSO)	4 000	2 %
SUB REGION (GUID'ASSO)	4 000	2 %
VILLE DE LILLE	5 000	3 %
SUB DDFE	4 000	2 %
SUB COEUR D'OSTROVENT AGGLO (COA)	7 000	4 %
SUBVENTION REGION HDF - ACC'ESS	80 000	49 %
TOTAL	163 964	100 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



Notes sur le compte de résultat

Rémunération des dirigeants

En l'application de l'article 20 de la Loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés en 2025 est égal à zéro.

Contributions volontaires en nature

Les présents comptes reprennent les modalités d'inscriptions de contributions volontaires en nature aux comptes annuels des associations et fondations tel qu'énoncé au niveau des méthodes comptables.

Les contributions volontaires en nature se décomposent de la manière suivante :

- Mise à disposition des locaux : 4 250 €. Il s'agit de salles prêtées dans le cadre de rendez-vous avec des porteurs de projets ;
- Prestations gratuites : 0 €. Il s'agit d'une prestations offerte par l'association "Les Récoupettes" ;
- Bénévolat : 9 399,89 €. Il s'agit du temps passé par les bénévoles de l'association, y compris le temps passé par les administrateurs en bureaux, CA, entretiens individuels.



Engagement retraite

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 22 538 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- Convention collective : Education, Culture, Loisirs et Animation agissant pour l'utilité soc. et env. au service des territoires ;
- Les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté ;
- Le départ volontaire ou à l'initiative du salarié ;
- L'âge de départ à la retraite : 65 ans ;
- Le taux de rotation du personnel : moyen ;
- Le taux moyen d'augmentation des salaires : 1% constant ;
- Le taux d'actualisation retenu : 3,96 % ;
- Le taux moyen des charges sociales : 50%.



CHRISTOPHE COPPIN

**EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

MAILLAGE ASSOCIATION

**5, Place Léonard DE VINCI
59000 LILLE**

N° : W 595010339

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Marcq en Baroeul,

Le 10 juin 2026.


Christophe COPPIN
Commissaire aux Comptes